



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Examens et concours

Question écrite n° 38406

#### Texte de la question

M Claude Lorenzini tenait à se faire l'écho auprès de Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille, des appréhensions actuelles des prothésistes dentaires. À la suite de positions prises par le Parlement européen des normes communes de formation ont été arrêtées. Chaque gouvernement doit maintenant harmoniser ces normes avec sa propre législation. Dans ce cadre, les intéressés souhaitent que soient accélérées les mesures d'alignement de l'enseignement qui, par un diplôme supérieur de niveau III, ouvriront droit, le moment venu, à l'exercice et à l'établissement des prothésistes dans tous les pays de la Communauté. Il demande à connaître les intentions du Gouvernement quant aux conditions de cette mise en œuvre des décisions communautaires et aux mesures d'harmonisation qui la conditionnent.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Lorenzini Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38406

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé et famille

**Ministère attributaire :** santé et famille

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 mars 1988, page 1252